

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 80/02

ÉFAI – 020177 – AMR 23/031/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**COLOMBIE** **Pedro Mahecha (h), avocat spécialisé dans la défense des droits humains d'autres membres de l'association *Corporación Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo"* (Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo")**

Londres, le 15 mars 2002

Un homme armé a été découvert en train d'attendre près du domicile de l'avocat spécialisé dans la défense des droits humains Pedro Mahecha, tandis que celui-ci présentait à la Commission interaméricaine des droits de l'homme des éléments d'informations relatifs à des violations de droits humains dans lesquelles l'armée pourrait être impliquée. Amnesty International craint qu'un attentat ne se prépare contre cet homme.

D'après les informations recueillies, le 9 mars, un taxi blanc s'est garé à côté de la camionnette de Pedro Mahecha, sur un parking résidentiel proche de son domicile, dans le nord-ouest de Bogotá. Au bout de plusieurs heures, le gardien du parking s'est apparemment approché du véhicule et a demandé à ses quatre occupants s'ils étaient autorisés à se trouver là. Un homme l'aurait alors traité de « *vieux salaud* », lui aurait dit de se mêler de ses affaires et aurait brandi un pistolet mitrailleur, apparemment dans l'intention de tirer. Un des autres individus l'a cependant empêché d'ouvrir le feu et ils se sont éloignés à vive allure.

Pedro Mahecha est membre d'une association d'avocats spécialisés dans la défense des droits humains, le *Corporación Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo"* (Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo"), dont le siège est à Bogotá. Lorsque ces événements ont eu lieu, il se trouvait à Washington, aux États-Unis, où il témoignait dans le cadre de deux affaires examinées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Le 5 mars, il a exposé ses arguments concernant l'affaire de Pueblorrico, où quatre enfants ont été tués et six autres blessés en août 2000 au cours d'événements impliquant l'armée colombienne. Cette affaire a été confiée à la justice militaire colombienne, et le Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo" demande qu'elle soit jugée par un tribunal civil.

Le 6 mars, il a affirmé que le gouvernement n'avait pas pris les mesures qui s'imposaient pour protéger les membres de l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes) qui reçoivent des menaces de mort de paramilitaires soutenus par l'armée à Barrancabermeja. Il a demandé à la Commission d'insister auprès des autorités colombiennes pour que soit renforcé le dispositif de protection mis en place pour garantir la sécurité des membres de l'OFP.

D'autres membres du Collectif sont également en danger. D'après les informations recueillies, ces derniers jours, plusieurs d'entre eux ont été placés sous surveillance et ont reçu des appels téléphoniques anonymes. Des membres de cette association avaient déjà été menacés de mort à plusieurs reprises précédemment (voir l'AU 88/01, AMR 23/043/01 du 6 avril 2001).

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

De nombreux avocats spécialisés dans la défense des droits humains ont été tués en Colombie, tandis que d'autres, craignant pour leur vie, ont été contraints à l'exil. Les défenseurs des droits humains qui tentent de faire traduire en justice des auteurs présumés de violations, et de dénoncer les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires, sont fréquemment eux-mêmes pris pour cibles.

Les formations paramilitaires soutenues par l'armée ont tué plusieurs milliers de civils au cours des cinq dernières années, et continuent de commettre de graves violations des droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

– demandez instamment aux autorités colombiennes de prendre sans délai les mesures nécessaires pour assurer la protection de Pedro Mahecha ;

– exhortez-les également à prendre immédiatement les dispositions qui s'imposent pour que les autres membres de l'association *Corporación Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo"* (Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo") puissent mener en toute sécurité leurs activités légitimes et essentielles en faveur des droits fondamentaux ;

– appelez le gouvernement colombien à s'acquitter de ses obligations envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elle sont énoncées dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies, ainsi que dans la résolution sur les « *défenseurs des droits de la personne dans les Amériques* » adoptée par l'Organisation des États américains (OEA), et à se conformer aux recommandations répétées des Nations unies ;

– demandez instamment aux autorités de prendre sans délai des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement colombien et aux recommandations formulées par les Nations unies.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango  
Presidente de la República  
Palacio de Nariño  
Carrera 8 No. 7-26  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Presidente de la República, Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 566 2071

**Formule d'appel :** *Excelentísimo Sr. Presidente, /* Monsieur le Président de la République,

**Ministre de l'Intérieur :**

Sr. Armando Estrada Villa  
Ministro del Interior  
Ministerio del Interior, Palacio Echeverry  
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Ministro Interior, Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 562 5298 (Si quelqu'un décroche, demandez la ligne de fax : « *Me da el tono de fax, por favor.* »)

**Formule d'appel :** *Sr. Ministro, /* Monsieur le Ministre,

**Ministre de la Justice :**

Dr. Rómulo González Trujillo  
Ministro de Justicia  
Ministerio de Justicia, Avenida Jiménez, N° 8-99  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes :** Ministro de Justicia, Bogotá, Colombie

**Fax :** + 57 1 599 8404

**Formule d'appel :** *Sr. Ministro, /* Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo" :**

Corporación Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo"  
Apartado Aéreo 33035  
Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 26 AVRIL 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*